

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association nationale des retraités de la SRC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association nationale des retraités de la SRC (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Association;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Association    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 15 mai 2025

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

4

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisations des membres	593 638 \$	540 830 \$
Arbitrage MOA	340 870	-
Intérêts	7 936	15 707
Autres	14 310	12 284
	956 754	568 821
TRANSFERTS		
Transferts aux régions	213 212	177 470
Paievements aux sections	43 346	45 396
Remboursements pour 85 ans et plus	4 099	6 406
	260 657	229 272
PRODUITS NETS	696 097	339 549
CHARGES		
Congrès triennal 2024	100 670	-
Salaires et avantages sociaux	90 637	57 233
Communications	81 751	94 032
Réunions et congrès	64 811	127 138
Honoraires	26 108	56 857
Traduction	23 573	11 199
Frais de voyage	23 416	11 394
Loyer	22 874	22 541
Télécommunications	10 236	9 587
Frais de bureau	9 834	5 950
Assurances	5 203	5 484
Mobilier et matériel de bureau	3 296	1 218
Honoraires professionnels	7 515	20 182
Intérêts et frais de service	758	721
	470 682	423 536
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	225 415 \$	(83 987) \$

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

5

	Non affecté	Affectations internes (note 3)	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	356 313 \$	135 000 \$	491 313 \$	575 300 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	225 415	-	225 415	(83 987)
Affectations internes (note 3)	135 000	(135 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	716 728 \$	- \$	716 728 \$	491 313 \$

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

6

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	171 184 \$	158 078 \$
Frais payés d'avance	7 625	3 231
	178 809	161 309
PLACEMENTS (note 4)	557 616	351 935
	736 425 \$	513 244 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	19 697 \$	21 931 \$
ACTIF NET		
Non affecté	716 728	356 313
Affectations internes (note 3)	-	135 000
	716 728	491 313
	736 425 \$	513 244 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

_____, administrateur

Réjean Labrie

_____, administrateur

Dan Oldfield

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

7

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	225 415 \$	(83 987) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Frais payés d'avance	(4 394)	(1 488)
Créditeurs et frais courus	(2 234)	3 516
	(6 628)	2 028
	218 787	(81 959)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(205 681)	(100 000)
Encaissement de placements	-	249 874
	(205 681)	149 874
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 106	67 915
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	158 078	90 163
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	171 184 \$	158 078 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

8

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association nationale des retraités de la SRC (l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui offre divers services à ses membres. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

Les produits de cotisations des membres sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où elles deviennent exigibles, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations des membres reçues qui se rapportent aux années suivantes sont reportées et constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les autres produits, les produits d'intérêts et les produits d'arbitrage MOA sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 135 000\$ à l'actif net non affecté pour le congrès triennal 2024. Ce montant grevé d'affectations internes ne pouvait être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Dépôts à terme, 0,01 % à 3,71 %, échéant entre novembre 2026 et août 2029	557 616 \$	351 935 \$

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un contrat pour la refonte du site web totalise 28 250 \$ pour le prochain exercice.